

ATTESTATION SUR L'HONNEUR INDIQUANT QUE L'EMPLOYEUR N'A PAS MIS EN PLACE ANTERIEUREMENT DE MESURE DE TELETRAVAIL

Dans le cadre des mesures exceptionnelles d'urgence délivrées par l'Agefiph pour faire face à la pandémie du Covid19

Document à joindre en plus des pièces justificatives annoncées à la fin du formulaire de demande de subvention auprès de l'Agefiph (à adresser par voie électronique de préférence, à la Délégation régionale de votre région).

Je soussigné(e)	<prénom nom=""></prénom>
agissant en quali	ité de
<raison sociale=""></raison>	Siret
Certifie sur l'hon	nneur qu'au jour du dépôt de la demande de subvention auprès de l'AGEFIPH
<pre><pre><pre>om nom de</pre></pre></pre>	e naissance nom d'usage salarié(e)>
-	en place un accord collectif ou une charte télétravail antérieurement au 13 mars néficiaire concerné.
Tout justificatif joint.	supplémentaire permettant une bonne compréhension de la demande peut être
	le
Signature et	cachet de l'entreprise :